Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018
le samedi 6 octobre 2018

1. Liste de présence

M. Middleton, syndic de Crans, a demandé que l'on excuse son absence. Son prédécesseur, Jean-Léon Blanc, adhérent, nous brosse un bref portrait de la commune des Corbeaux. Nous savions qu'en nous « exilant » à l'extrême ouest du canton, nous réduirions l'affluence : 56 cotisants présents (71 l'an passé à Gland). La bonne surprise est venue de la présence de 10 nouveaux adhérents. 45 adhérents ont eu la courtoisie de demander d'excuser leur absence.

2. Assemblée générale ordinaire

2.1. ***Procès-verbal de l'AGO de l'an passé :*** Disponible sur notre site à la date du 16 octobre 2017, il ne fait l'objet d'aucune remarque ou question.

2.2. ***Rapport du président 2017/18 :*** Vu le nombre de nouveaux adhérents, le président retrace à grands traits les étapes du processus législatif qui nous vise. Il complète son rapport en répondant à une question d'adhérent. La démission du Directeur de l'Energie avec effet au 30 novembre 2018 n'est pas due, à sa connaissance, aux échanges musclés intervenus suite aux déclarations inacceptables du 7 février (voir notre lettre d'information du 6 avril).

Tout soudain, le Conseil d'Etat devrait proposer un projet de décret à la commission consultative de l'Energie (COMEN) avant de le déposer au Grand Conseil. Nous sommes en éveil !

2.3. ***Comptes au 30 avril 2018 :*** Le président demande qu'on excuse son erreur dans le rapport mis en ligne avec la convocation : notre cagnotte n'atteint pas CHF 130'000, mais seulement 122'000 ! N'anticipons pas ! Des rentrées plutôt stables mais moins de dépenses : nous avons mis CHF 8'000 dans le nourrin (comme disait Me Capello). Le nombre de cotisants est stable.

Le vérificateur des comptes Eric Daellenbach lit son rapport et recommande l'acceptation de ces comptes.

L'assemblée avait anticipé ses recommandations, car le président avait malencontreusement ouvert le vote avant la lecture du rapport : encore des excuses ! Sans aucune opposition ou abstention, l'assemblée approuve le rapport et les comptes, donne décharge au comité et remercie le vérificateur des comptes.

2.4. ***Nominations au comité et désignation du réviseur de comptes :*** Le président informe l'assemblée que le comité Vaud se renforce par l'arrivée de Guy Gaudard. Ce patron d'une importante entreprise lausannoise d'installations électriques a obtenu sa maîtrise fédérale à la belle époque où l'on ne jurait que par les chauffages électriques. Il suit nos activités depuis quelques années et est devenu député l'an dernier. Nul doute qu'il s'agit d'un puissant apport à nos arguments. Le président rappelle que le comité reste ouvert : avis aux intéressés(e)s. Guy Gaudard est intronisé.

Les 7 membres actuels du comité Vaud, les 4 du comité SEIC/Gland, de même que le comité Fribourg et le vérificateur des comptes sont reconduits et remerciés collectivement.

2.5. Cotisations 2018 :

Elle est maintenue à CHF 30.-

2.6. Divers :

Le processus de révision de la loi **fribourgeoise** se poursuit, tandis qu'il commence à **Neuchâtel**.

L'observation des résultats des **batteries de stockage** se poursuit.

Olivier Feller, conseiller national, et Guy-Philippe Bolay, député, s'expriment en tant que membres du **cercle consultatif d'experts**. Le premier confirme que le CVI qu'il dirige a exprimé un avis aussi négatif que le nôtre sur l'avant-projet de décret. Le second esquisse un éventuel calendrier : discussion au Grand Conseil en 2019 mais souligne que les prochaines élections fédérales peuvent tout chambouler.

JP Mérot donne volontiers acte à Eric Daellenbach que les reproches sévères qu'il a adressés **ne visent pas les fonctionnaires en général** mais très spécifiquement les 2 personnages qui portent notre dossier au sein de la DIREN (Direction de l'Energie).

Plusieurs questions relatives aux **panneaux photovoltaïques** conduisent le président à préciser que :

a) La décision de poser des panneaux PV sur son toit ne peut pas se justifier par une rentabilité à court terme ; le pay-back demeure à 12-13 ans au minimum. Les éventuelles subventions communes ont une forte incidence sur ce pay-back. Il doit donc s'agir avant tout de manifester un soutien au développement des énergies renouvelables.
b) Une telle installation ne met, hélas, pas le propriétaire à l'abri des foudres de la DIREN qui refuse de prendre en compte les kWh refoulés sur le réseau.

Les discussions ont continué en buvant du Mani de Dully, ou autre chose, et en grignotant quelques amuse-gueules de Gilou !

Jean-Pierre Mérot, rédacteur du procès-verbal